

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

**LOI N°2025-005 DU 13 MAI 2025 PORTANT
ABROGATION DE LA LOI N°05-047 DU 18 AOUT 2005
PORTANT CHARTE DES PARTIS POLITIQUES ET DE
LA LOI N°2015-007 DU 04 MARS 2015 PORTANT STATUT
DE L'OPPOSITION POLITIQUE**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

LOI N°2025-005 DU 13 MAI 2025 PORTANT ABROGATION DE LA LOI N°05-047 DU 18 AOUT 2005 PORTANT CHARTE DES PARTIS POLITIQUES ET DE LA LOI N°2015-007 DU 04 MARS 2015 PORTANT STATUT DE L'OPPOSITION POLITIQUE

Le Conseil national de Transition a délibéré et adopté, en sa séance du 12 mai 2025,

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Sont et demeurent abrogées, dans toutes leurs dispositions, la Loi n°05-047 du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques et la Loi n°2015-007 du 04 mars 2015 portant Statut de l'Opposition politique.

Article 2 : Une loi détermine les conditions de formation et d'exercice des activités des partis politiques, conformément à la Constitution.

Article 3 : La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako, le 13 mai 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**